



Facture électrique énorme a cause d'un réglage de chauffe eau

Par **Vincent**, le **01/11/2010** à **12:07**

Bonjour,
je suis actuellement locataire d'un appartement.
cette année, j'ai ma facture électrique annuelle qui a été supérieur de 344 euros au prévisions d'edf, et ce en raison d'un mauvais réglage du chauffe-eau.
j'aimerais savoir ce que prévoie la loi dans ce cas, est-ce a la charge du propriétaire ou bien du locataire ?
merci de votre aide

Par **mimi493**, le **01/11/2010** à **13:07**

Le locataire a en charge l'entretien du chauffe-eau. Tous les ans, il doit faire faire un entretien.
L'avez-vous fait l'année passée ?

Par **Vincent**, le **01/11/2010** à **13:20**

non, j'ai emménagé le 1er octobre 2009, et la facture est tombée en mai 2010.
pour faire simple, je me suis rendu compte du mauvais réglage lors de la première facture, le vice était la lors de mon emménagement.

Par **mimi493**, le **01/11/2010** à **13:24**

Le problème est de prouver que le réglage était mauvais et que ça a engendré les 344 euros. Avez-vous avisé par LRAR le bailleur en mai 2010 ?

Par **Vincent**, le **01/11/2010** à **13:26**

non, je l'ai mis au courant par téléphone par téléphone. il a envoyé un plombier qui a bien constaté que le chauffe eau était régler au niveau maximum de chaleur, et que ça avait des conséquences de la faire fonctionner toute la nuit. il a refais le réglage et depuis, la consommation est redevenue normale.

Par **mimi493**, le **01/11/2010** à **15:16**

Ce n'est donc pas un mauvais réglage mais un réglage volontaire, une possibilité offerte par le chauffe-eau (vous avez bien du voir que l'eau était très chaude).

J'espère que vous ne l'avez pas mis en dessous de 60° (risque majeur pour la santé)

Amha, le bailleur a rempli ses obligations en envoyant rapidement un plombier et (je l'espère) en prenant à sa charge la facture d'intervention.